



Paris, le 1^{er} juin 2010

Objet : Offre de service aux déclarants

Madame, Monsieur,

Nous recevons environ 17 000 attestations employeurs au format papier par jour suite à des fins de contrats de travail.

Depuis plusieurs années, les employeurs dans le secteur du Cinéma Spectacle peuvent dématérialiser ces attestations. Les sociétés d'intérim sont également dispensées de transmettre à Pôle emploi une attestation en fin de mission grâce à un dispositif spécifique leur permettant de déclarer chaque mois les éléments spécifiques à la mission dont les éléments afférents à la fin de mission.

Souhaitant homogénéiser son offre, Pôle emploi a décidé de proposer la dématérialisation pour toutes les attestations de fins de contrat de travail qu'il reçoit aujourd'hui au format papier.

Après des tests concluants, Pôle emploi est en situation de recevoir les données dématérialisées de l'attestation employeur sous un format cohérent avec la norme DADSU.

Cette dématérialisation dispensera le déclarant de transmettre un duplicata à Pôle emploi, l'Attestation originale restant à produire pour le salarié.

Cette attestation à remettre au salarié sera à terme produite par Pôle emploi en retour du flux de données transmis (au format PDF) et évitera ainsi une maintenance de vos logiciels sur le sujet.

Pôle emploi a également pour objectifs de dénoncer l'ensemble des agréments au profit de cette Attestation Employeur et de maintenir un agrément unique.

Pôle emploi est donc prêt à faire des tests avec les éditeurs qui le souhaitent, suivant un calendrier à définir ensemble, pour réceptionner les données dématérialisées de l'attestation employeur. Si vous êtes intéressés par cette offre, nous vous demandons de prendre contact via la boîte E-mail AEdemat@pole-emploi.fr

Nos équipes pourront répondre à vos questions, vous fournir le kit d'inscription à notre nouveau service et organiser, si nécessaire, des réunions d'échange ou de présentation du dispositif.

Pôle emploi

